

## Antigel/liquide de refroidissement

### SECTION 1: IDENTIFICATION

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Identificateur du produit</b>               | Antigel/liquide de refroidissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>          | 16-242, 16-244, 16-244LAU, 16-245, 16-284, 16-284GD, 16-285, 26-248, 26-248-1000, 26-248LAU, 26-248PC, 26-249HD-1000, 26-289, 26-289-1000, 26-289PC, 26-378RLAU-1000, 26-769-1000, 26-769GR-1000, 26-929RLAU, 35-249FS, 35-759E, 36-241SO, 36-241U/N, 36-244APREXP, 36-244AX, 36-244AXEXP, 36-244C, 36-244CHR, 36-244CQ, 36-244E, 36-244FEDEXP, 36-244FS, 36-244PC, 36-244PM, 36-244PMEXP, 36-244PPEXP, 36-244PROFEXP, 36-244RAD, 36-244SH, 36-244SO, 36-244SP, 36-244SPROEXP, 36-244STP, 36-244STPEXP, 36-244TH, 36-244TOT, 36-244U/N, 36-244UFA, 36-244UG, 36-244WM, 36-244WM-S, 36-245UFA, 36-249AXEXP, 36-249CHR, 36-249E, 36-249GBW, 36-249SPROEXP, 36-249U/N, 36-254SO, 36-284CQ, 36-284E, 36-284FE, 36-284FOEXP, 36-284FS, 36-284STPEXP, 36-289E-1000, 36-289FE, 36-289FOEXP, 36-289FOEXP-1K, 36-289FS, 36-704JCBEXP, 55-929PEAK, 86-244-PRO, 86-244SY, 86-249, 86-249-1000, 86-284, 86-289, 86-699JD-1000, 86-709CAB, BULK-16240CL, BULK-16240HD, BULK-16245, BULK-16280, BULK-86245, BULK-86280, 36-249GUEXP, 36-249GUEXP-1K, 36-249LSEXP, 36-249LSEXP-1K, BULK-16720CL, 16-734GOEMF, 36-734U/N, 86-734GOEM, BULK-15720G, 16-734OOEMC, BULK-16720O, 36-734C, 36-734TOT, 86-734, 86-739-1000, BULK-15720R, 86-649JD, 16-734, 26-738-1000, 26-739, 26-739-N, 26-739PC, 26-739PC1, 36-734GD, 36-734UFA, 36-735SO, 36-735UFA, 36-739E, 36-739UFA, 86-739, 86-739SHER, BULK-16720R, 36-739SO, 26-728-1000, BULK-16720Y, BULK-86720Y, 36-774CHR, 36-779CHR, 18-108, 18-109, 18-109-1000, 18-109-40, BULK-18100, 38-109WO, 36-739LSEXP, 36-739LSEXP-1K, 36-735COA |
| <b>Autres identifications</b>                  | UF701 Coolant Concentrate, G-05 TERM ADD, Fluide caloporteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Usage recommandé</b>                        | Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>              | Inconnu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b> | Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, <a href="http://www.recochem.com">www.recochem.com</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>           | CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Numéro de la FDS</b>                        | 1773                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage

Identificateur du produit : Antigel/liquide de refroidissement - Ver. 1  
Date de préparation : le 13 septembre, 2017  
Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

FDS No. : 1773

Page 01 de 10



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.

Prévention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
P330 Rincer la bouche.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Note :

0.1-1

. % du mélange consiste en composant(s) de toxicité aiguë inconnue (par ).

#### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

| Nom chimique                       | Numéro de CAS | %      | Autres identificateurs | Autres noms |
|------------------------------------|---------------|--------|------------------------|-------------|
| Ethylene glycol                    | 107-21-1      | 80-100 |                        |             |
| SODIUM TETRABORATE<br>PENTAHYDRATE | 12179-04-3    | 0.1-1  |                        |             |

#### Notes

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1

FDS No. : 1773

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

Page 02 de 10

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'ingestion : Les effets peuvent être classés selon trois stades, qui peuvent se chevaucher. Au premier stade, les effets peuvent comprendre des troubles gastriques, des troubles d'élocution, de la maladresse, de la somnolence et des convulsions. Au deuxième stade, les effets peuvent comprendre une fréquence cardiaque et une respiration accélérée, et une coloration bleuâtre des lèvres et de la peau, un œdème pulmonaire et une insuffisance cardiaque. Au dernier stade, on peut observer des calculs rénaux et des lésions au rein accompagnées de douleur au bas du dos, et une miction accrue suivie d'une miction limitée. D'autres effets sur le système nerveux tels que la paralysie faciale, la maladresse, les pertes auditives et la vision brouillée peuvent apparaître plus tard. La mort peut survenir à l'un ou l'autre de ces stades.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Système digestif, système nerveux, cœur, système digestif, reins, peau.

#### Instructions particulières

Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'écac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

#### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques irritants.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1

FDS No. : 1773

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

Page 04 de 10

conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

| Nom chimique                       | ACGIH TLV® |           | OSHA PEL    |             | AIHA WEEL |     |
|------------------------------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|-----|
|                                    | TWA        | STEL      | TWA         | Ceiling     | 8-hr TWA  | TWA |
| Ethylene glycol                    | 10 mg/m3   | 100 mg/m3 | Non établie | 50 ppm      |           |     |
| SODIUM TETRABORATE<br>PENTAHYDRATE | 2 mg/m3    | 6 mg/m3   | 10 mg/m3    | Non établie |           |     |

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).  
Caoutchouc de nitrile.

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

|                                                                     |                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Apparence                                                           | Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun, gris, sarcelle. |
| Odeur                                                               | Pas disponible                                                                                                                  |
| Seuil olfactif                                                      | Pas disponible                                                                                                                  |
| pH                                                                  | Pas disponible                                                                                                                  |
| Point de fusion/Point de congélation                                | -13 °C (9 °F) (Ethylene glycol) (fusion); -13 °C (9 °F) (Ethylene glycol) (congélation)                                         |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition                  | 197 °C (387 °F)                                                                                                                 |
| Point d'éclair                                                      | 111 °C (232 °F) (en vase clos) (Ethylene glycol)                                                                                |
| Taux d'évaporation                                                  | < 0.01                                                                                                                          |
| Inflammabilité (solides et gaz)                                     | Sans objet                                                                                                                      |
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | 21.6 - 22.0% (Ethylene glycol) (supérieure); 3.2% (Ethylene glycol) (inférieure)                                                |
| Tension de vapeur                                                   | 0.090 mm Hg (0.012 kPa) à 20 °C (Ethylene glycol)                                                                               |
| Densité de vapeur                                                   | 2.14 (estimé)                                                                                                                   |
| Densité relative (eau = 1)                                          | 1.12 - 1.15 à 20 °C (Ethylene glycol)                                                                                           |
| Solubilité                                                          | Pas disponible dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans cétones (p. ex. l'acétone).                                 |

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1  
Date de préparation : le 13 septembre, 2017  
Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

FDS No. : 1773

Page 05 de 10

|                                             |                                                                                                |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | -1.36 à 20 °C (Ethylene glycol)                                                                |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>      | 398 °C (748 °F) (Ethylene glycol)                                                              |
| <b>Température de décomposition</b>         | Pas disponible                                                                                 |
| <b>Viscosité</b>                            | 18.86 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C (estimé) (cinématique); 21 mPa.s à 20 °C (estimé) (dynamique) |
| <b>Autres informations</b>                  |                                                                                                |
| <b>État physique</b>                        | Liquide                                                                                        |
| <b>Poids moléculaire</b>                    | Pas disponible                                                                                 |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Hautes températures. Flamme nue, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Températures au-dessus de 111.0 °C (231.8 °F)

### Matériaux incompatibles

Légèrement réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium). Non corrosif pour les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; ingestion.

### Toxicité aiguë

| Nom chimique                    | CL50                                                 | DL50 (orale)            | DL50 (cutanée)     |
|---------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Ethylene glycol                 | 2725 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition) | 1560 mg/kg Human - Male | 9530 mg/kg (lapin) |
| SODIUM TETRABORATE PENTAHYDRATE | Pas disponible                                       | 2660 mg/kg (rat)        | Pas disponible     |

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

### Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

Identificateur du produit : Antigel/liquide de refroidissement - Ver. 1  
Date de préparation : le 13 septembre, 2017  
Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

FDS No. : 1773

Page 06 de 10

## Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

### Inhalation

À fortes concentrations comme un brouillard irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine.

### Absorption par la peau

À fortes concentrations peut causer Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons.

### Ingestion

Toxique, peut causer la mort selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. dépression du système nerveux central, et effets sur le cœur et les reins. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les effets peuvent être classés selon trois stades, qui peuvent se chevaucher. Au premier stade, les effets peuvent comprendre des troubles gastriques, des troubles d'élocution, de la maladresse, de la somnolence et des convulsions. Au deuxième stade, les effets peuvent comprendre une fréquence cardiaque et une respiration accélérée, et une coloration bleuâtre des lèvres et de la peau, un œdème pulmonaire et une insuffisance cardiaque. Au dernier stade, on peut observer des calculs rénaux et des lésions au rein accompagnées de douleur au bas du dos, et une miction accrue suivie d'une miction limitée. D'autres effets sur le système nerveux tels que la paralysie faciale, la maladresse, les pertes auditives et la vision brouillée peuvent apparaître plus tard. La mort peut survenir à l'un ou l'autre de ces stades.

## Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

## Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

Peut causer À la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion : effets nocifs sur les reins.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

## Cancérogénicité

| Nom chimique                       | CIRC       | ACGIH® | NTP        | OSHA       |
|------------------------------------|------------|--------|------------|------------|
| Ethylene glycol                    | Non listée | A4     | Non listée | Non listée |
| SODIUM TETRABORATE<br>PENTAHYDRATE | Non listée | A4     | Non listée | Non listée |

## Toxicité pour la reproduction

### Développement de la progéniture

En cas d'ingestion : à des concentrations élevées des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit. Embryotoxiques (résorptions tardives) tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) peut nuire à l'enfant en gestation.

### Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité. (SEL DE SODIUM D'ACIDE BORIQUE)

### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Mutagenicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

## Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Autres informations

SUBSTANCE TOXIQUE : ÉLOIGNER LES ANIMAUX ET LES ENFANTS EN BAS ÂGE.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1  
Date de préparation : le 13 septembre, 2017  
Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

FDS No. : 1773

Page 07 de 10

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.  
Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

## Écotoxicité

### Dangers aigus pour le milieu aquatique

| Nom chimique                    | CL50 pour les poissons                                                         | CE50 pour les crustacés                           | CEr50 pour les plantes aquatiques | CEr50 pour les algues |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Ethylene glycol                 | 18500 mg/L<br>(Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce) | 74000 mg/L<br>(Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr) |                                   |                       |
| SODIUM TETRABORATE PENTAHYDRATE | Pas disponible                                                                 | Pas disponible                                    |                                   |                       |

### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

| Nom chimique                    | CSEO pour les poissons                                   | CE50 pour les poissons | CSEO pour les crustacés                    | CE50 pour les crustacés |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|
| Ethylene glycol                 | 39140 mg/L<br>(Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) |                        | 24000 mg/L<br>(Daphnia magna (puce d'eau)) |                         |
| SODIUM TETRABORATE PENTAHYDRATE | Pas disponible                                           | Pas disponible         |                                            |                         |

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne devraient pas être bioaccumulables.

### Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport                                                      | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| DOT É.-U       | 3082       | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ethylene glycol) | 9                                            | III                |

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1

FDS No. : 1773

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

Page 08 de 10

**Dangers environnementaux** Sans objet (Ethylene glycol)

**Précautions spéciales** Veuillez noter : Dans des conteneurs simple de capacité de 5000 lbs ou moins, ce produit est exempt de la réglementation sur le DOT (non réglementé). Il ne nécessite pas d'étiquette ou de placards. Quantité réglementée (QR) = 5 000 lb ( 2 268 kg) (comme éthylène glycol) Pour les expéditions en vrac égales ou supérieures à la Quantité réglementée (QR), veuillez suivre la classification telle que décrite dans la section de la Classification du code des DOT.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

#### Canada

##### Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

#### États-Unis

##### Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

##### Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

WARNING: Reproductive Harm - [www.P65Warnings.ca.gov/product](http://www.P65Warnings.ca.gov/product).

### Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 13 septembre, 2017

**Date de la plus récente version révisée** le 24 juillet, 2019

**Indicateurs de révision** Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 02 février, 2018:  
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres identifications.  
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 28 mai, 2019:  
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.  
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 03 juillet, 2019:  
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.  
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 24 juillet, 2019:

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1

FDS No. : 1773

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

Page 09 de 10

SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification; Autres identifications;  
SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS; Classification; Of the following product codes:  
BULK-16720CL, 16-734GOEMF, 36-734U/N, 86-734GOEM, BULK-15720G, 16-734OOEMC,  
BULK-16720O, 36-734C, 36-734TOT, 86-734, 86-739-1000, BULK-15720R, 86-649JD,  
16-734, 26-738-1000, 26-739, 26-739-N, 26-739PC, 26-739PC1, 36-734GD, 36-734UFA,  
36-735SO, 36-735UFA, 36-739E, 36-739UFA, 86-739, 86-739SHER, BULK-16720R,  
36-739SO, 26-728-1000, BULK-16720Y, BULK-86720Y, 36-774CHR, 36-779CHR, 18-108,  
18-109, 18-109-1000, 18-109-40, BULK-18100, 38-109WO

**Références**

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Autres informations**

Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis**

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Antigél/liquide de refroidissement - Ver. 1  
Date de préparation : le 13 septembre, 2017  
Date de la plus récente version révisée : le 24 juillet, 2019

FDS No. : 1773

Page 10 de 10